Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

# Suspension de la réforme des retraites : qui est concerné ?



**La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 introduit des ajustements importants sur la suspension de la réforme des retraites. Service Public vous explique ce qui va changer à compter du 1er septembre 2026.**

Le relèvement de l'âge légal de départ en retraite et l'augmentation de la durée d'assurance, instaurés par la réforme des retraites de 2023, sont suspendus jusqu'en 2028. L'âge légal à 64 ans ne s'appliquera plus aux personnes nées en 1968, mais uniquement aux personnes nées à partir de 1969. L'âge légal varie selon votre année de naissance, il est fixé entre 62 ans et 9 mois et 63 ans et 9 mois pour les générations 1964 à 1968. La suspension concerne aussi les carrières longues pour les personnes dont la date de naissance se situe entre 1964 et 1968. Si vous avez commencé à travailler avant 16 ans, 18 ans, 20 ans ou 21 ans, le départ anticipé pour carrière longue est assoupli durant la suspension. Votre âge de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

départ anticipé sera calculé selon votre âge de début d'activité.

**Tableau - ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE ET DURÉES DE COTISATION REQUISES**

| Année de naissance | Âge avant la réforme | Âge requis à partir du 1er septembre | Nombre de trimestres avant la réforme | Nombre de trimestres requis à partir du 1er septembre |
|---|---|---|---|---|
| 1964 | 63 ans | **62 ans et 9 mois** | 171 | **170** |
| 1965 (entre le 1er janvier et le 31 mars) | 63 ans et 3 mois | **62 ans et 9 mois** | 172 | **170** |
| 1965 (entre le 1er avril et le 31 décembre) | 63 ans et 3 mois | **63 ans** | 172 | **171** |
| 1966 | 63 et 6 mois | **63 ans et 3 mois** | 172 | **172** |
| 1967 | 63 ans et 9 mois | **63 ans et 6 mois** | 172 | **172** |
| 1968 | 64 ans | **63 ans et 9 mois** | 172 | **172** |

**Retrouvez toutes les informations utiles sur le site Service Public**
Retraite anticipée pour carrière longue du salarié
Retraite anticipée pour carrière longue de l'agent public

**Bon à savoir**
Pour toute information concernant votre cas personnel, vous pouvez consulter les fiches de Service Public :
Retraite d'un salarié du secteur privé
Retraite d'un agent public

**Pour compléter**
Réforme des retraites – Âge légal de départ

**Info Retraite**
L'âge légal de la retraite

**Service des retraites de l'État (SRE) – Ministère chargé des finances publiques**
Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LFSS 2026)
Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

# Retraite : comment la préparer avec l'Épargne Salariale ?



**Si, comme deux Français sur trois, votre niveau de vie à la retraite vous préoccupe, il n'est jamais trop tôt pour agir. Le plan d'épargne retraite proposé par votre entreprise constitue justement un dispositif précieux pour vous permettre de compléter vos revenus lors de la retraite. Comment procéder ? Quels sont ses avantages ? Que cela signifie-t-il concrètement au moment de la retraite ? Et en cas de besoin, est-il possible de débloquer l'épargne disponible avant cette échéance ? Les experts de la Semaine de l'Épargne Salariale répondent à vos questions.**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

### Pourquoi commencer à épargner le plus tôt possible ?

Parce que le pourcentage du dernier salaire que vous conserverez une fois à la retraite, appelé « taux de remplacement », devrait sensiblement baisser dans les prochaines années. Le Conseil d'Orientation des Retraites l'évalue en tendance à environ deux tiers pour un non-cadre et… à moins de la moitié pour un cadre (pour une carrière complète et un départ à taux plein).

Il n'est donc jamais trop tôt (ni trop tard) pour commencer à vous constituer une épargne complémentaire pour votre retraite.

### Comment fonctionne l'épargne salariale ?

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à proposer un dispositif de partage de la valeur. Renseignez-vous auprès de votre service des Ressources Humaines !

Concrètement, vous pouvez :

- Placer vos primes de participation, d'intéressement et de partage de la valeur (PVV) si vous n'en avez pas besoin immédiatement sur un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou sur un plan spécifiquement dédié à la retraite, le Plan d'Épargne Retraite d'entreprise collectif (PERCO et PER d'entreprise Collectif).
- Effectuer des versements volontaires (quand vous en avez la possibilité) ; ils sont en principe déductibles de vos revenus imposables.
- Ces versements peuvent être complétés par une aide supplémentaire de l'entreprise (l'abondement) si cela est prévu par le plan applicable dans votre entreprise.
- En outre, le plan d'épargne retraite collectif peut recevoir, sous certaines conditions, jusqu'à 10 jours de congés non pris par an ou bien l'équivalent en compte épargne temps (CET).

### Les épargnants français affichent une préférence marquée pour la gestion pilotée

Elle représente 68 % des encours de l'épargne retraite d'entreprise collective (PERCO et PER d'entreprise Collectif), soit +14,9% sur un an.

### Quels sont ses avantages par rapport à l'épargne individuelle ?

Votre employeur prend en charge les frais de tenue de compte et peut le faire également pour tout ou partie des frais de gestion des fonds dans lesquels est investie votre épargne.

La fiscalité est avantageuse puisque les sommes d'épargne salariale (participation, intéressement, abondement …) qui sont placées dans un plan d'épargne salariale sont exonérées d'impôt sur le revenu. Seules plus-values constatées à la sortie du plan sont soumises aux prélèvements sociaux (18,6% en 2026).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

L'abondement que peut offrir votre employeur est un coup de pouce bienvenu pour augmenter le capital placé. Par exemple, si vous avez 200 euros à investir et que votre employeur abonde votre PEE ou PER à 100%, vous disposerez alors d'un capital de 400 euros (hors CSG-CRDS de 9,7% sur l'abondement). Cet abondement peut, selon les entreprises, aller jusqu'à 300% dans la limite des plafonds légaux.

Sachez enfin que si vous quittez l'entreprise, vous restez propriétaire de vos avoirs et pouvez les conserver (les frais administratifs passent alors à votre charge) ou les transférer vers un plan similaire chez votre nouvel employeur.

### Et si j'ai besoin de débloquer cette épargne ?

Les sommes placées sur un PEE sont bloquées pendant cinq ans minimum mais il existe 14 cas de déblocage anticipé parmi lesquels la rupture du contrat de travail, la création ou reprise d'entreprise, le mariage ou PACS, le décès ou invalidité, le surendettement, la naissance d'un troisième enfant, l'achat de la résidence principale ou d'un véhicule propre, …

### Que se passe-t-il quand je décide de partir en retraite ?

Si vous avez placé des sommes dans un PEE, la fin du contrat de travail vous permet de récupérer partiellement ou totalement en bénéficiant d'une exonération d'impôts sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

Les sommes investies sur un PER deviennent également disponibles au moment de la retraite. Vous pouvez alors opter pour :

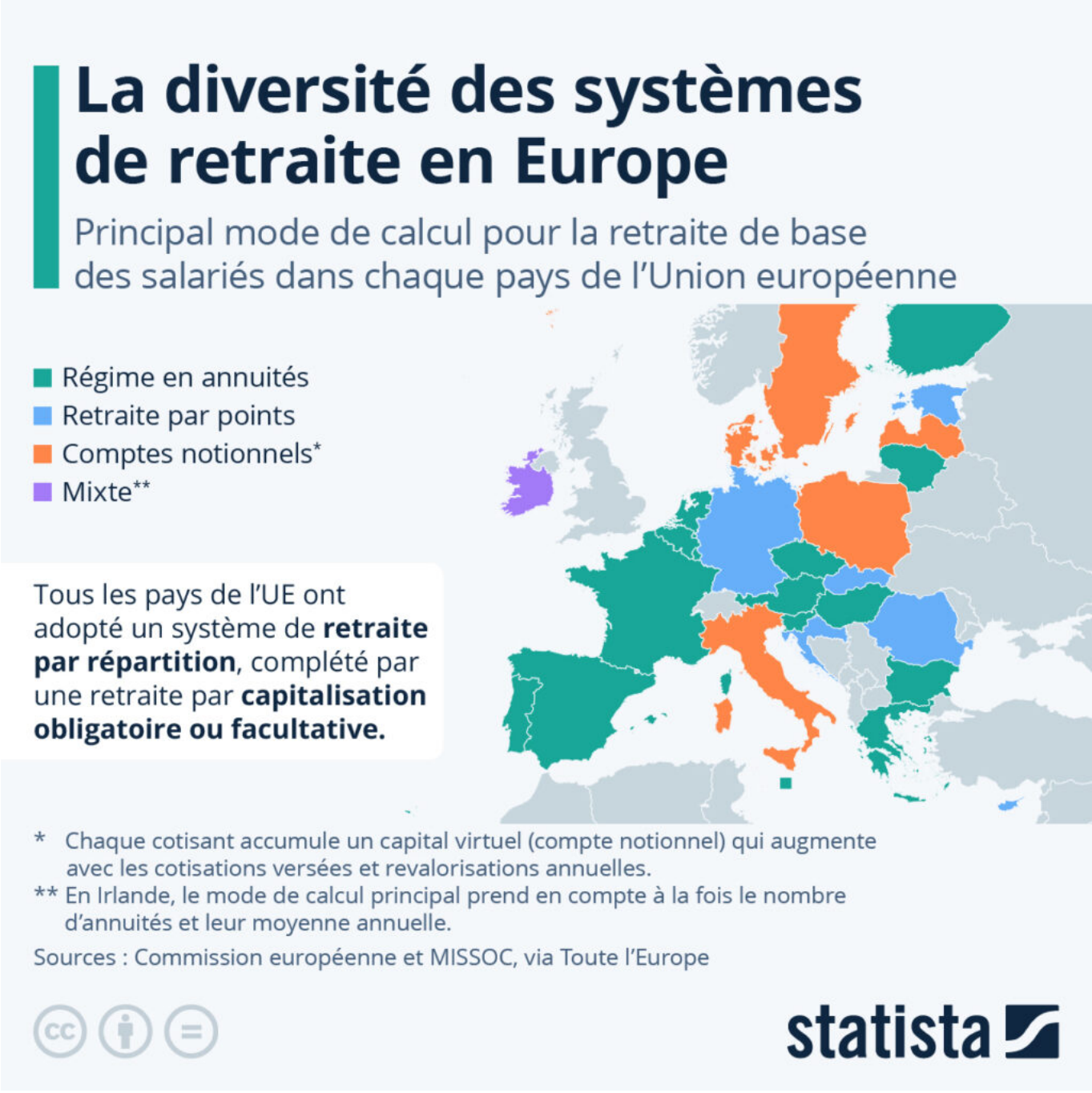
- Le versement d'un capital en une ou plusieurs fois qui est exonéré d'impôt sur le revenu (sauf pour les versements qui ont été déduits de votre revenu imposable pendant la vie active)
- Le versement d'une rente viagère soumise à l'impôt sur le revenu.
- Ou encore panacher capital et rente.

Vous n'êtes pas obligé de débloquer les sommes de votre PEE ou de votre PER lorsque vous liquidez vos droits à la retraite.
– Vous pouvez conserver le capital constitué dans votre PEE pour plus tard ;
– Vous pouvez également conserver votre PER et le liquider à la date de votre choix.
Mais vous ne bénéficierez plus des éventuels abondements, ni des frais annuels de tenue de compte payés par votre employeur…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

# La diversité des systèmes de calcul des retraites en Europe



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Quelques jours après l'échec des négociations entre les partenaires sociaux sur les retraites, le chef du parti présidentiel Renaissance, Gabriel Attal, a proposé une nouvelle réforme des retraites qui se fonderait « uniquement sur une durée de cotisation » (et plus sur un âge légal de 62 ou 64 ans). Dans un entretien aux Échos publié ce mercredi 2 juillet, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a également estimé que « les retraités les plus aisés pourraient davantage être mis à contribution », rappelant son souhait de supprimer « l'abattement fiscal de 10% sur les pensions, qui ne pénalise pas les petites retraites », une mesure qui pourrait rapporter 4 milliards d'euros par an au budget de l'État selon les estimations rapportées.

À l'heure actuelle, le mode de calcul du financement du régime de retraite par répartition en France (pension de base des salariés) repose principalement la durée de cotisation (nombre de trimestres travaillés), le taux d'annuité (variable selon l'âge de départ) et le salaire de référence. Mais qu'en est-il du financement des retraites chez nos voisins européens ?

D'après les informations compilées par le site Toute l'Europe, tous les pays de l'Union européenne (UE) ont adopté un système par répartition, complété de manière obligatoire ou facultative par une retraite par capitalisation (s'appuyant sur divers dispositifs d'épargne). Cependant, différents modes de calcul sont utilisés pour définir le montant des pensions de base touchées par les retraités européens. Comme le détaille notre carte, au sein de l'UE, on dénombre trois principaux modes de calcul : le régime en annuités – comme en France, en Belgique et en Espagne, les retraites à points – comme en Allemagne et en Irlande, ainsi que les comptes notionnels, comme en Italie et en Suède.

Dans le système à points, le montant de la retraite dépend du nombre de points accumulés, de la valeur attribuée à chaque point (généralement déterminé par les partenaires sociaux) et de l'âge de départ. Quant aux comptes notionnels, utilisés dans cinq États membres (contre quinze pour les annuités et sept la retraite à points), ils reposent sur l'accumulation d'un capital virtuel qui augmente avec les cotisations versées et les revalorisations annuelles.

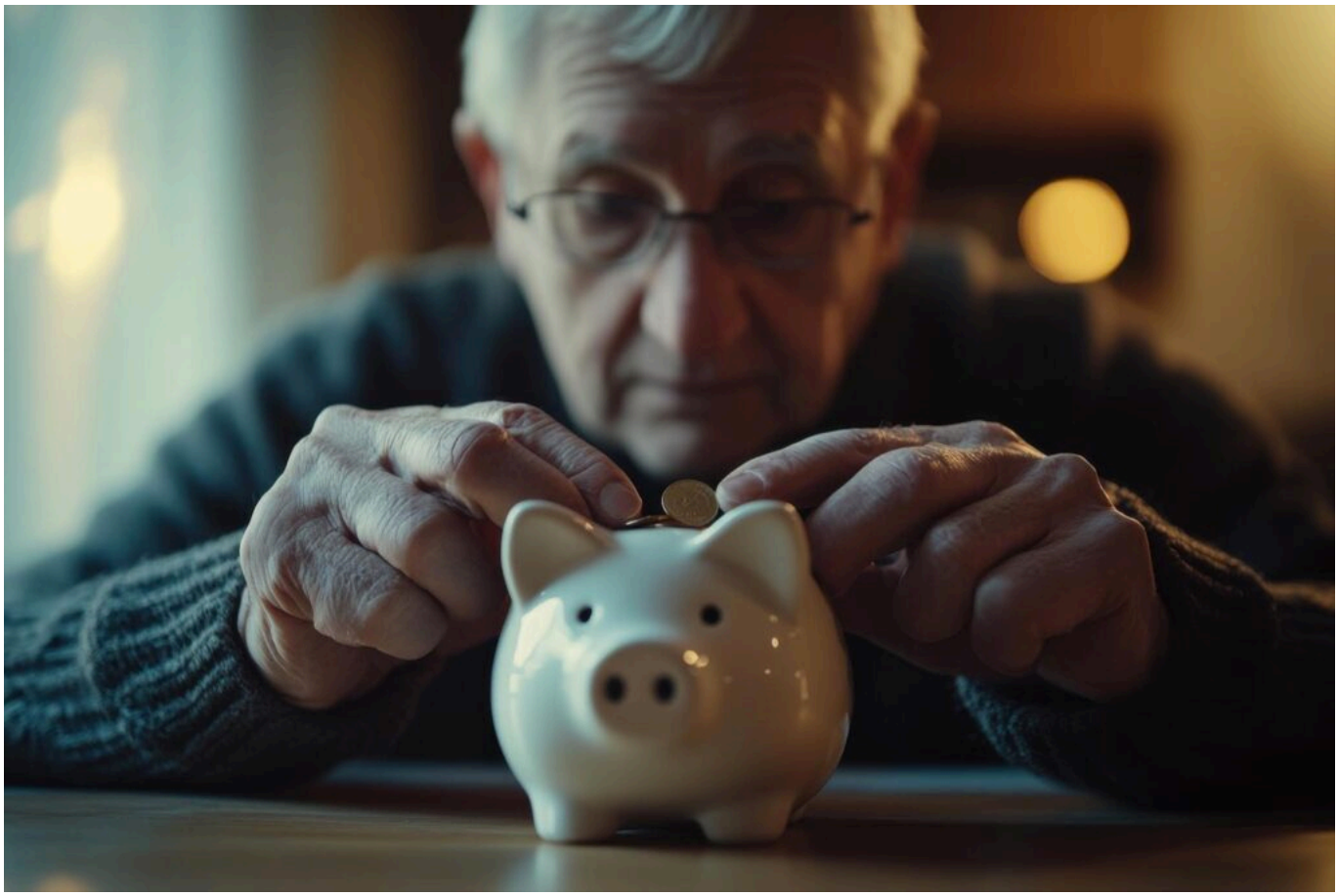
De Tristan Gaudiaut pour Statista

---

# Retraite : comment anticiper la baisse de revenus ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



**Le niveau de vie à la retraite préoccupe un Français sur deux, mais il n'est jamais trop tôt (ni trop tard) pour agir. Comment évaluer les revenus dont vous allez disposer ? Comment commencer à épargner ? Sur quels types de placements et à partir de quand ? Les réponses de Pascale Gloser, présidente de CNCEF Patrimoine, association professionnelle de conseils en gestion de patrimoine.**

## Comment évaluer précisément les revenus dont vous allez disposer ?

C'est la première chose à faire avant de bâtir une stratégie et pour cela, il faut consulter le Relevé Individuel de Situation (RIS) que chacun
reçoit tous les 5 ans à partir de 35 ans. Sil perdu, il est possible de le récupérer en ligne sur le site de l'Assurance Retraite.

Il permet de vérifier les périodes d'activité comptabilisées. Une étape à ne pas négliger car les RIS présentent souvent des erreurs : oubli de trimestres travaillés, montants de salaires incorrects, périodes de chômage ou de longue maladie pas ou mal calculés, périodes d'activité à l'étranger non comptabilisées, oubli de trimestres supplémentaires pour enfants, … Il est toutefois possible de demander des rectifications en fournissant la preuve des cotisations pour les périodes en question

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

(bulletins de salaire).

Si il y a eu plusieurs statuts (salarié, fonctionnaire, profession libérale, ...) au cours de la carrière, la tâche peut s'avérer ardue en raison de la multiplicité des caisses de retraites et de régimes concernés. Il faut alors se faire aider par un cabinet conseil en gestion de patrimoine qui accompagnera jusqu'à la liquidation de la retraite.

**Comment commencer à épargner ?**

Le taux de remplacement moyen, c'est-à-dire le pourcentage du dernier salaire qui sera perçu à la retraite, s'échelonne entre 75% pour un non-cadre et ... 53% pour un cadre. Une baisse de revenus substantielle qui impose de la compenser le plus tôt possible.

Pour y parvenir, tout dépend du temps à disposition, sachant que le plus tôt est le mieux.

Le premier poste de dépense des ménages étant le logement, être propriétaire d'une résidence pour ne plus avoir de loyer à payer une fois à la retraite est un prérequis.

**Sur quels types de placements et quand ?**

La diversification s'impose et il est possible de préparer des « enveloppes d'épargne » à répartir sur plusieurs placements :

1) Dès que les ressources le permettent :
• Investir dans l'immobilier locatif est une bonne option, même sans carotte fiscale. Les prix ont un peu baissé et on peut aujourd'hui acheter un bien pour le louer et faire jouer le déficit foncier pour réaliser des travaux. Dans ce cas, il vaut mieux acheter un bien à côté de chez soi qu'on peut aller voir pour juger de sa situation et de son potentiel de location (proximité des commerces, services et transports). Les loyers ou la revente du bien peuvent constituer un complément de retraite non négligeable.
• Alimenter une assurance-vie, notamment avant 70 ans, reste intéressant pour disposer rapidement de fonds lorsque le besoin s'en fait sentir à la retraite et pour transmettre jusqu'à 152 500 €3 à ceux que vous souhaitez gratifier par une clause bénéficiaire appropriée sans qu'ils aient à s'acquitter de droits de succession.
• Investir dans l'épargne salariale, si vous bénéficiez d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou d'un Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO). Les sommes placées sont bloquées pendant 5 ans (mais déblocables avant pour l'achat de la résidence principale, le mariage ou le surendettement) et sont exonérés de cotisations sociales (hors CSG-CRDS) et d'impôt sur le revenu. Votre propre entreprise peut également décider d'abonder vos placements, jusqu'à les tripler !
• Investir sur des fonds « à horizon » dans un Plan Epargne Retraite Individuel (PER) pour obtenir une fois à la retraite, un capital ou une rente. Ils permettent de prendre quelques risques si on est loin du départ puis de mettre progressivement son investissement en sécurité à l'approche de l'échéance en désensibilisant son épargne. Les versements sur le PER sont déductibles de son revenu global à hauteur de 10 % de ses revenus professionnels de l'année précédente, avec un plafond fixé à 35 194 € pour 2023.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Si le plafond des 3 années précédentes n'a pas été utilisé, il est possible de réaliser des versements en tenant compte de ces éléments visibles sur le dernier avis d'imposition. Il est également envisageable de mutualiser les possibilités au sein d'un couple, en utilisant le plafond du conjoint et encochant la case adéquate sur la déclaration d'impôt sur le revenu.

2) Quand approche l'âge de départ :
• Racheter des trimestres si leur absence fait baisser trop fortement le montant de la pension et déduire le montant du rachat du revenu imposable. Attention : cette opération n'est pas à effectuer avant 60 ans ! Les rachats rendus inutiles par la précédente réforme avaient été remboursés, mais il n'est pas sûr qu'ils le seront à l'avenir…

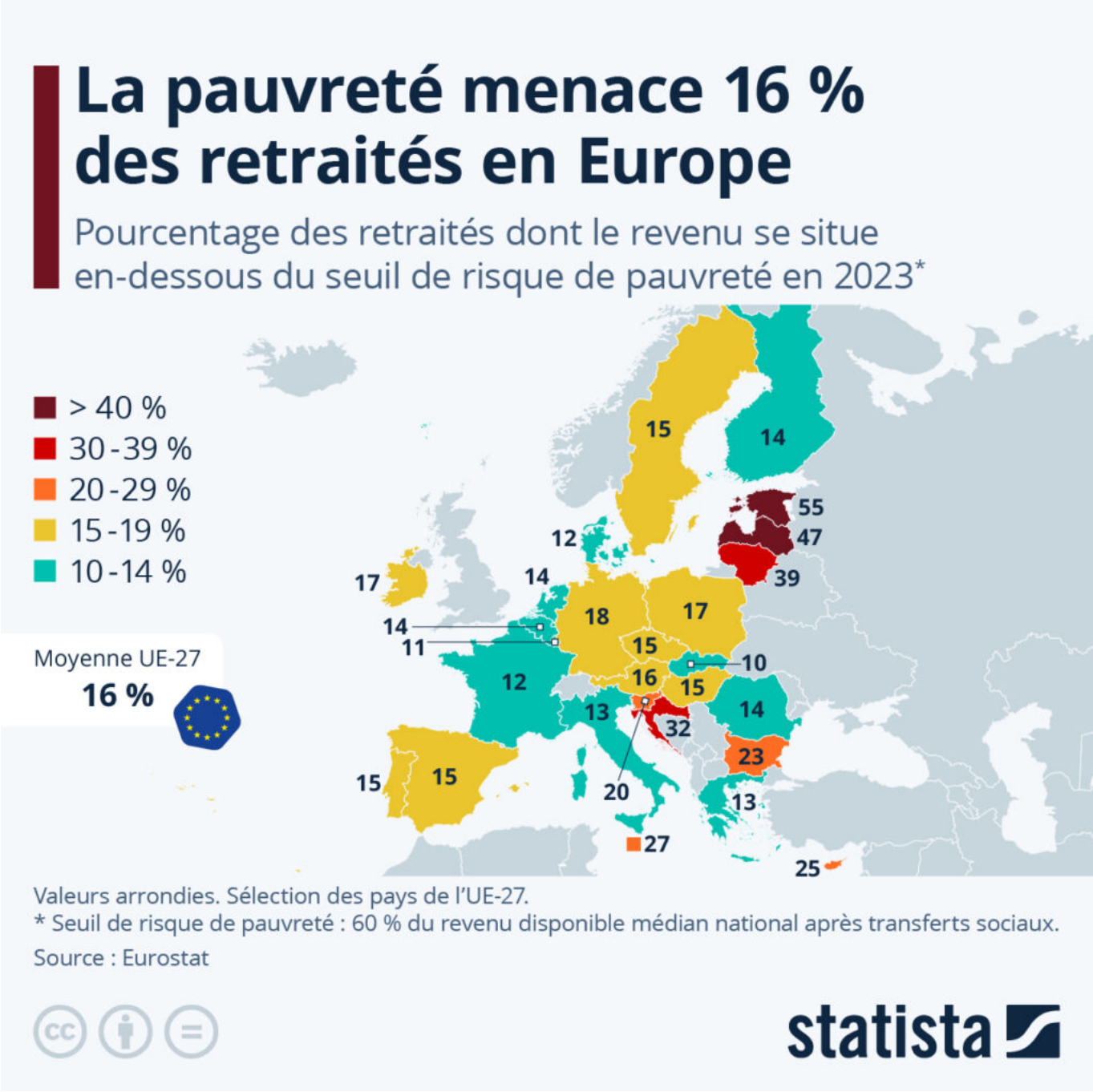
*Pascale Gloser, présidente de CNCEF Patrimoine*



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

# Pauvreté des retraités : la France (un peu) mieux lotie que ses voisins



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Le nouveau Premier ministre François Bayrou, nommé en décembre par Emmanuel Macron, vient de prononcer sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale. Budget, sécurité européenne, Ukraine : le Premier ministre a dressé sa feuille de route pour les mois à venir. Il a ainsi déclaré vouloir remettre en chantier la réforme des retraites, et a appelé les partenaires sociaux à rouvrir les négociations dès vendredi afin de trouver au plus vite un accord « socialement plus juste ». Le Premier ministre a assuré être prêt à négocier jusqu'à l'âge de départ à la retraite, fixé à 64 ans dans la loi entrée en vigueur en 2023 malgré des mois de mobilisations.

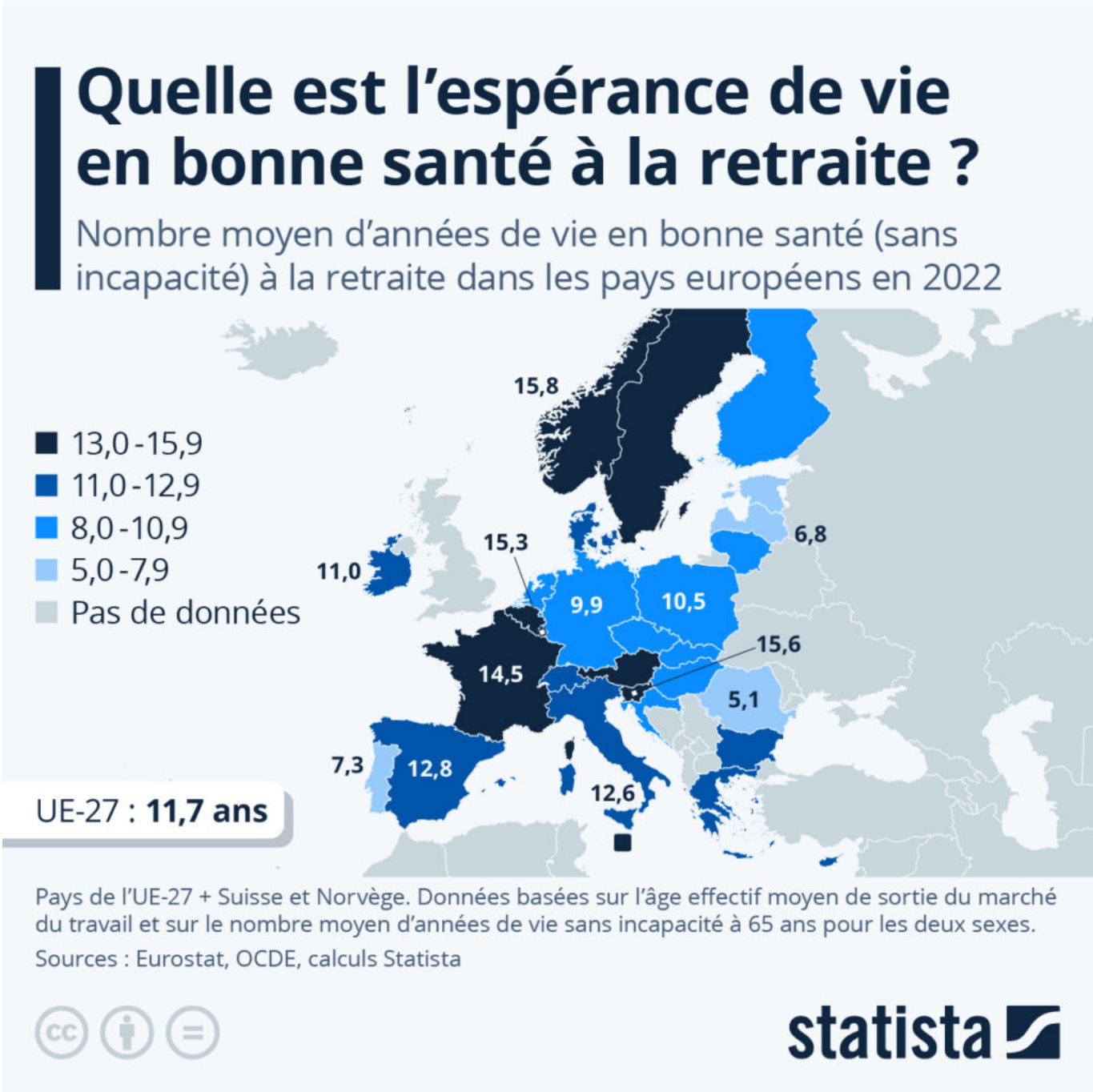
Comme le met en avant notre carte, les retraités de certains pays d'Europe sont beaucoup plus menacés que d'autres par la précarité économique. D'après Eurostat, la pauvreté menace en moyenne 16 % des retraités européens. Ce taux correspond plus précisément à la proportion de retraités dont les revenus se situent en-dessous du seuil de risque de pauvreté, c'est-à-dire inférieurs à 60 % du revenu disponible national médian après prise en compte des transferts sociaux.

La situation est particulièrement préoccupante dans les pays baltes, où la part de retraités « à risque de pauvreté » atteint voire dépasse 40 %. En Allemagne, environ 20 % des retraités sont menacés par la précarité, soit un chiffre supérieur de 4 points à la moyenne de l'UE. Pour compléter leurs revenus, il est estimé que 11 % des retraités allemands (65-74 ans) sont obligés d'exercer un emploi, bien souvent des petits boulots.

Avec environ 12 % de retraités qui touchent moins de 60 % du revenu médian disponible, la France affiche l'un des taux les plus bas d'Europe, juste derrière la Slovaquie (10,1 %) et le Luxembourg (10,7 %). Même si de fortes disparités existent à l'échelle nationale (en fonction du sexe, des régions,…), cette statistique suggère que système de retraite français protège relativement efficacement les personnes âgées contre la précarité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026




**Quelle est l'espérance de vie en bonne santé à la retraite ?**

Avec le pouvoir d'achat, les retraites sont l'un des thèmes politiques les plus débattus en France ces dernières années. L'espérance de vie de la population est un indicateur qui revient souvent dans les débats sur l'âge légal à fixer pour le départ à la retraite. En partant du principe que l'espérance de vie sans souffrir d'incapacité est encore plus pertinente, nous avons cherché à calculer le nombre d'années

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

que les Européens peuvent espérer profiter de leur retraite en bonne santé.
En moyenne, dans les 29 pays européens présentés sur notre carte, l'espérance de vie en bonne santé après la retraite se situait autour de 12 ans en 2022 (UE-27 : 11,7 ans), pour un âge effectif moyen de sortie du marché du travail qui était de 63 ans.

Les Norvégiens, les Slovènes et les Luxembourgeois étaient ceux qui pouvaient espérer profiter de leur retraite en bonne santé le plus longtemps (15 à 16 ans en moyenne). Les Maltais, les Belges, les Français et les Suédois (14 à 15 ans) se situaient également au-dessus de la moyenne européenne. Dans le détail, les deux nations scandinaves, Malte, la Slovénie, la France et la Belgique, font partie des huit pays de la région étudiée qui affichent la plus longue espérance de vie sans incapacité après 65 ans. D'autres indicateurs, comme l'âge moyen de sortie du marché du travail, influencent également le nombre moyen d'années en bonne santé que l'on peut espérer vivre une fois retraité. Par exemple, c'est au Luxembourg et en Slovénie que l'on trouve l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail le moins élevé (autour de 60 ans).

Les moins bien lotis sont les retraités baltes, portugais et roumains pour lesquels l'espérance de vie sans incapacité est inférieure à 10 ans. Elle descend même à moins de 7 ans en Estonie et à 5 ans en Roumanie. Ces moyennes nationales sont la conséquence d'une combinaison entre un âge moyen de départ à la retraite tardif (65 ans ou plus) et des indicateurs de santé médiocres au sein de la population.
Il est important de souligner qu'il s'agit de moyennes à l'échelle des pays et que les durées varient selon les catégories socioprofessionnelles et le niveau de vie. En France par exemple, si l'on regarde l'espérance de vie générale, les chiffres de l'Insee montrent que les ouvriers vivent en moyenne 6 ans de moins que les cadres, et que les 5 % les plus pauvres meurent en moyenne 13 ans plus tôt que les 5 % les plus fortunés.
Enrichi d'études plus fines sur l'espérance de vie en bonne santé selon les métiers, cet indicateur pourrait éventuellement permettre de construire des systèmes de retraite plus équitables et transparents.

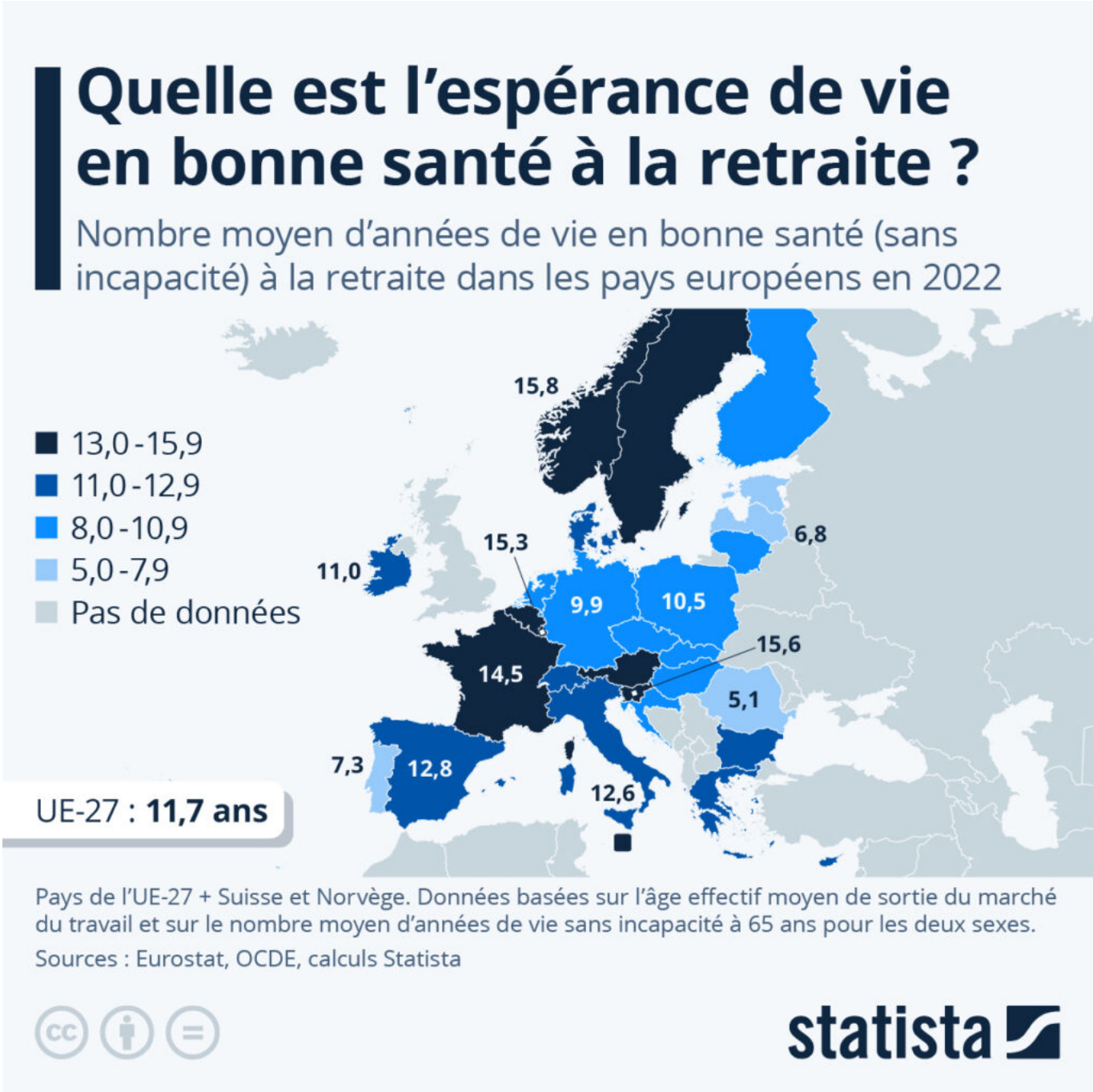
*De Valentine Fourreau et Tristan Gaudiaut pour Statista*

---

# Quelle est l'espérance de vie en bonne santé à la retraite ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026




Avec le pouvoir d'achat, les retraites sont l'un des thèmes politiques les plus débattus en France ces dernières années. L'espérance de vie de la population est un indicateur qui revient souvent dans les débats sur l'âge légal à fixer pour le départ à la retraite. En partant du principe que l'espérance de vie sans souffrir d'incapacité est encore plus pertinente, nous avons cherché à calculer le nombre d'années que les Européens peuvent espérer profiter de leur retraite en bonne santé.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

En moyenne, dans les 29 pays européens présentés sur notre carte, l'espérance de vie en bonne santé après la retraite se situait autour de 12 ans en 2022 (UE-27 : 11,7 ans), pour un âge effectif moyen de sortie du marché du travail qui était de 63 ans.

Les Norvégiens, les Slovènes et les Luxembourgeois étaient ceux qui pouvaient espérer profiter de leur retraite en bonne santé le plus longtemps (15 à 16 ans en moyenne). Les Maltais, les Belges, les Français et les Suédois (14 à 15 ans) se situaient également au-dessus de la moyenne européenne. Dans le détail, les deux nations scandinaves, Malte, la Slovénie, la France et la Belgique, font partie des huit pays de la région étudiée qui affichent la plus longue espérance de vie sans incapacité après 65 ans. D'autres indicateurs, comme l'âge moyen de sortie du marché du travail, influencent également le nombre moyen d'années en bonne santé que l'on peut espérer vivre une fois retraité. Par exemple, c'est au Luxembourg et en Slovénie que l'on trouve l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail le moins élevé (autour de 60 ans).

Les moins bien lotis sont les retraités baltes, portugais et roumains pour lesquels l'espérance de vie sans incapacité est inférieure à 10 ans. Elle descend même à moins de 7 ans en Estonie et à 5 ans en Roumanie. Ces moyennes nationales sont la conséquence d'une combinaison entre un âge moyen de départ à la retraite tardif (65 ans ou plus) et des indicateurs de santé médiocres au sein de la population.

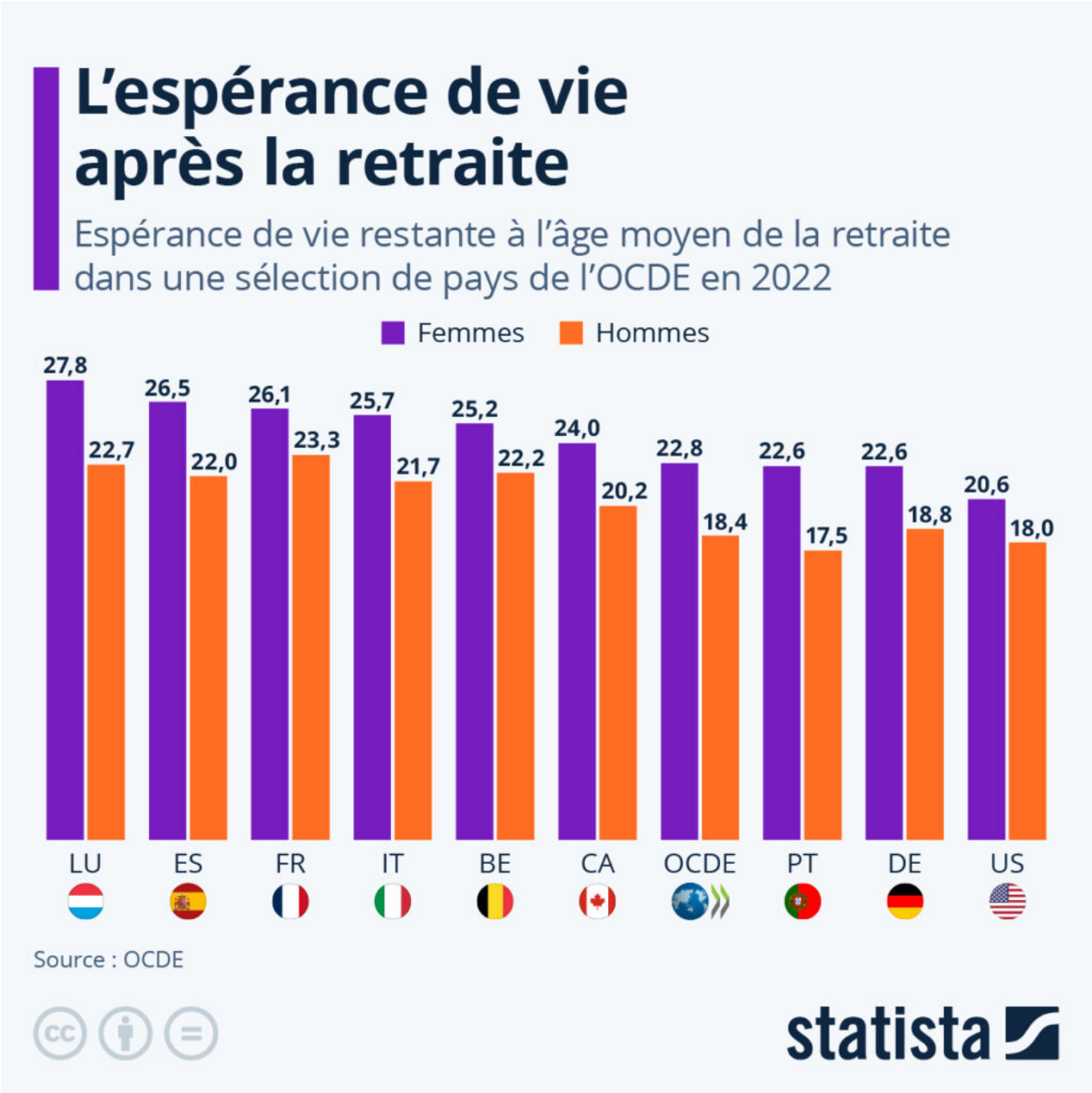
Il est important de souligner qu'il s'agit de moyennes à l'échelle des pays et que les durées varient selon les catégories socioprofessionnelles et le niveau de vie. En France par exemple, si l'on regarde l'espérance de vie générale, les chiffres de l'Insee montrent que les ouvriers vivent en moyenne 6 ans de moins que les cadres, et que les 5 % les plus pauvres meurent en moyenne 13 ans plus tôt que les 5 % les plus fortunés.

Enrichi d'études plus fines sur l'espérance de vie en bonne santé selon les métiers, cet indicateur pourrait éventuellement permettre de construire des systèmes de retraite plus équitables et transparents.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

# La Cmar Paca et la Carsat Sud-Est renouvellent leur partenariat




**Vendredi 30 juin, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail sud-est ont renouvelé leur partenariat avec l'objectif de faciliter les démarches des artisans en matière de prévention des risques et de préparation de leur retraite.**

« Nous connaissons la difficulté rencontrée par les entreprises dans leurs recherches d'informations, de conseils. Comme toutes nos actions, ce partenariat avec la Carsat sud-est a été pensé pour faciliter le quotidien déjà surchargé de nos artisans, sur des enjeux essentiels : la retraite, la santé au travail, la prévention des risques », a déclaré Yannick Mazette, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet accès facilité à l'information et au conseil permettra notamment aux entreprises artisanales de bénéficier d'accompagnements dédiés à : la démarche de préparation d'un futur départ à la retraite ; la prévention des risques professionnels.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

« L'une des missions de la Carsat sud-est est de déployer son message de prévention et de diffuser de la meilleure des manières celui sur les bonnes pratiques, a indiqué Vincent Verlhac, directeur général de la Carsat sud-est. En ce sens, il nous apparaît absolument nécessaire de renouveler notre partenariat avec la Cmar PACA qui nous permet de toucher et informer un secteur difficilement accessible : les TPE ».



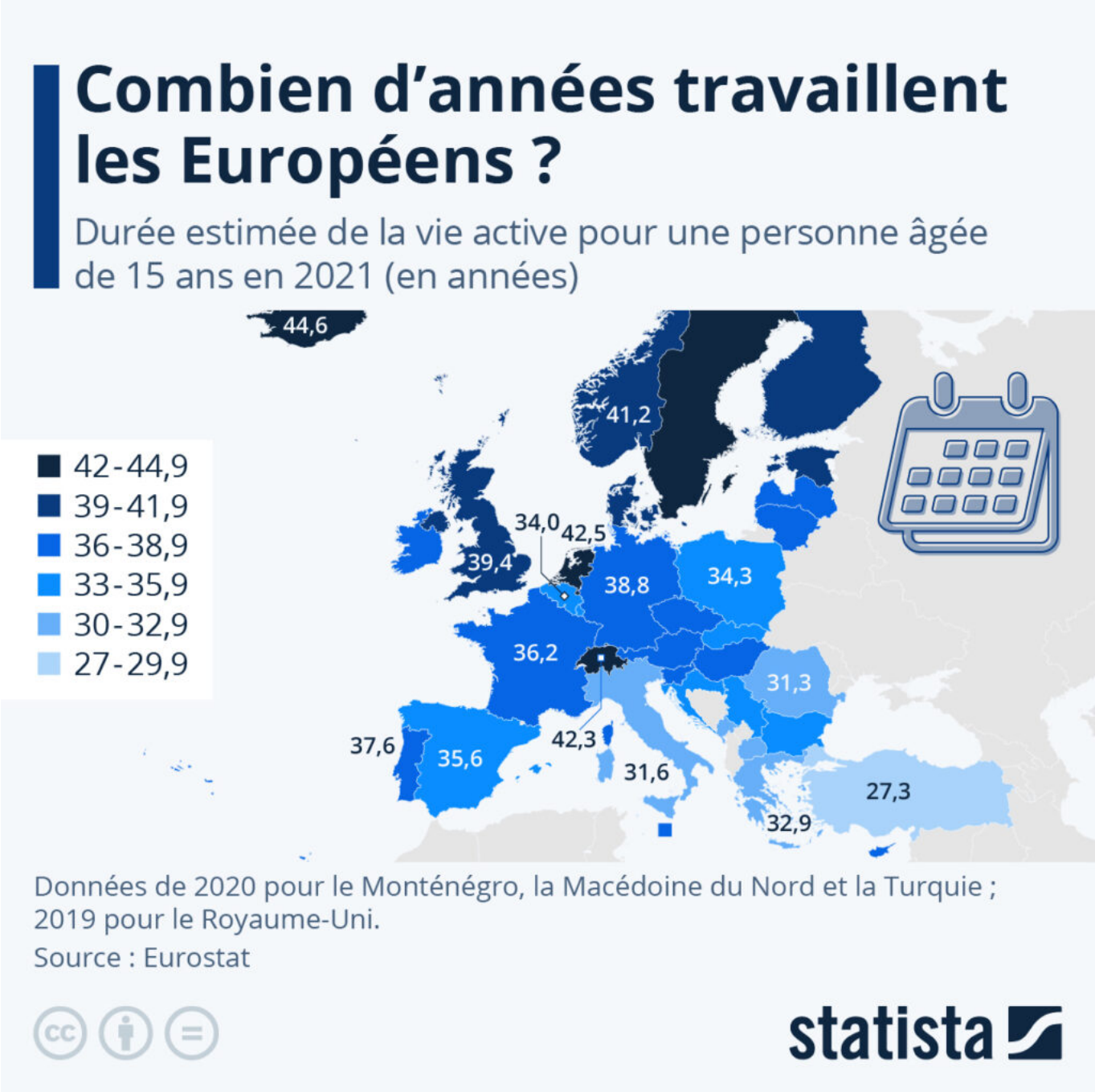

L'objectif du partenariat est de faciliter les démarches des artisans en matière de prévention des risques et de préparation de leur retraite © DR

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

# Combien d'années travaillent les Européens ?




Selon les dernières statistiques publiées par Eurostat, les nouveaux entrants sur le marché du travail

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

dans l'Union européenne (UE) devraient passer en moyenne 36 ans de leur vie à travailler, soit environ 3 ans et demi de plus qu'en 2000. Ces estimations s'appliquent plus spécifiquement à une personne âgée de 15 ans en 2021.

Comme le montre notre carte, la durée de la vie active varie toutefois considérablement entre les États européens. Elle se situe par exemple autour de 32 ans en Roumanie, en Italie et en Grèce, mais dépasse 40 ans dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et en Suisse. Quant aux Français, ils se situent dans la moyenne de l'UE avec une durée estimée de la vie active qui s'établit à un peu plus de 36 ans en 2021.

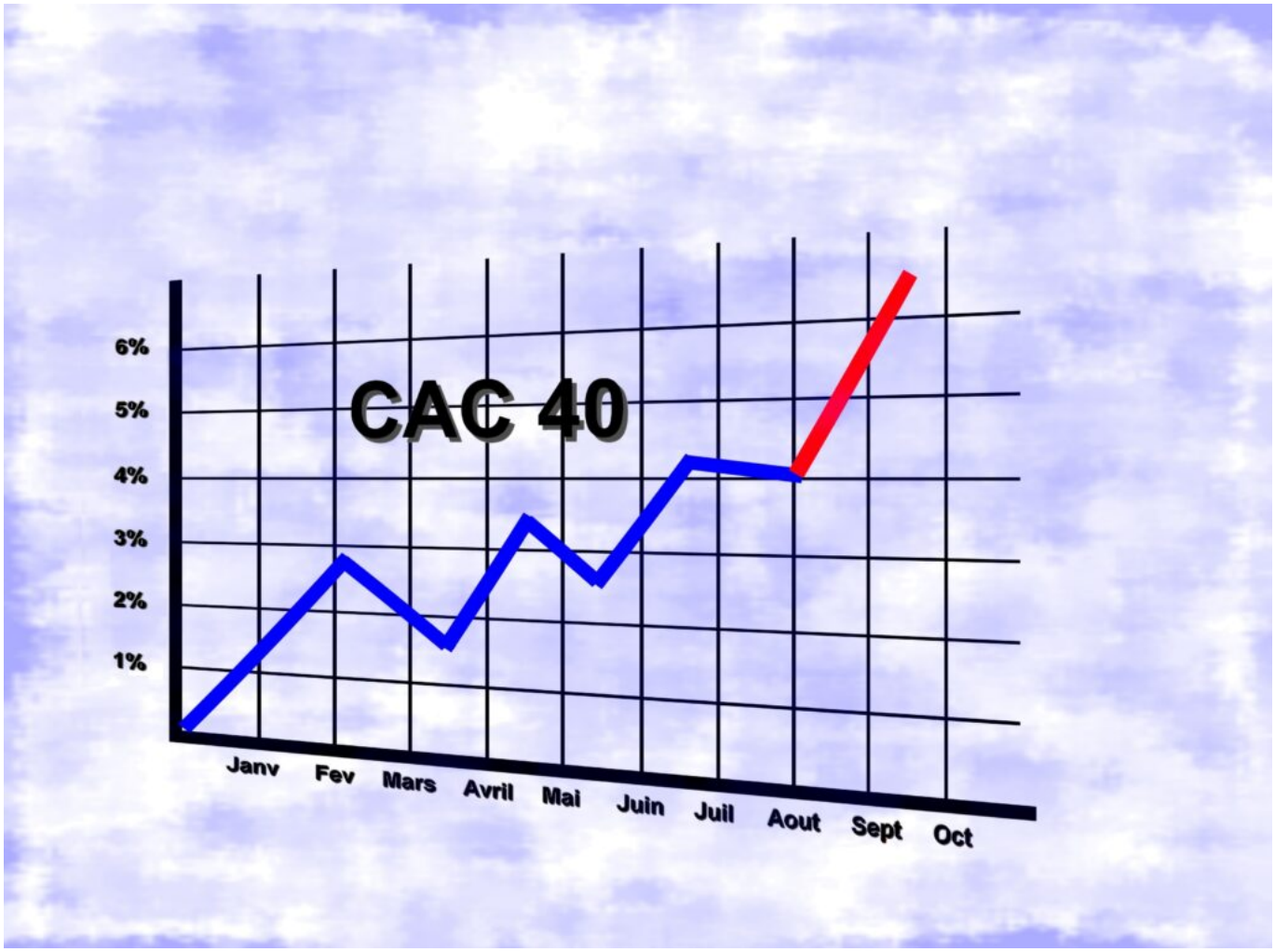
De Tristan Gaudiaut pour Statista

---

# Y-a-t-il des limites à l'indécence ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026




**France, terre de contrastes. Alors que les entreprises du CAC 40 n'ont jamais distribué autant de dividendes à leurs actionnaires une majorité de français voit leur pouvoir d'achat reculer fortement et certaines catégories sociales se paupériser. La théorie du ruissellement fait plutôt place aujourd'hui à celle du reflux. Une telle situation est-elle tenable longtemps ?**

TotalEnergies vient d'annoncer, pour son exercice 2022, un résultat net de 36,2 milliards d'euros (en intégrant une provision de 15 milliards), un record historique pour l'entreprise française. Dans le même temps les français ont vu leurs pouvoirs d'achat reculer en grande partie à cause de l'augmentation des prix des carburants. De son côté, BNP Paribas affiche un résultat net de 10 milliards, en hausse de 7 % par rapport à 2021. Et la banque française annonce, dans la même semaine, 921 suppressions d'emplois. Quant aux sociétés d'autoroute, elles ont enregistrés en 2022, un bénéfice record de 3,4 milliards d'euros et elles ont procédés à une augmentation de leurs tarifs au 1er février dernier de 4,75 % (avec l'aval du gouvernement). Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

“Où est le bien commun, l’intérêt général ?“

**Le chacun pour soi devient une règle**

Que des grandes compagnies comme TotalEnergies fassent des bénéfices, rien à redire c’est leurs finalités, mais qu’elles les réalisent en faisant les poches des consommateurs qui ne peuvent se passer de carburant, c’est de l’abus de position dominante. Et qu’ensuite, elles reversent la quasi-totalité de leurs profits à leurs actionnaires alors qu’elles ont le devoir d’investir dans la transition énergétique et préparer la fin des énergies fossiles, c’est condamnable. Et le pire du pire n’étant jamais certain en ces périodes, ces grands groupes utilisent une partie de leurs profits pour racheter leurs propres actions, ce qui a pour effet de faire monter les cours et donc leurs profits. Là, ça devient totalement amoral. Plus de bien ou de mal. Seul le profit compte. Où est le bien commun, l’intérêt général ? Le chacun pour soi devient une règle. Surtout que ces entreprises développent leurs activités sur des secteurs indispensables à la vie et aux bien-être de tous, et qu’elles jouent un rôle central dans l’économie nationale. Même les économistes les plus fervents défenseurs du libéralisme reconnaissent qu’il s’agit là d’une anomalie majeure qui va rapidement nuire au système lui-même. Mais que fait la police ?

“L’état le plus libéral au Monde montre l’exemple“

**Des règles sont nécessaires**

Notre système a besoin d’être encadré. Des règles sont nécessaires. C’est l’intérêt de tous.

Le Président américain Joe Biden, dans son dernier discours sur l’état de l’Union, entend quadrupler les impôts sur les rachats d’action et cela pour encourager l’investissement. Il appelle également à mettre en place une taxe minimale sur les milliardaires. L’état le plus libéral au Monde montre l’exemple. Pendant ce temps-là, en France, le ministre de l’économie et des finances nous dit ne pas savoir définir les superprofits… Et toutes les attentions sont portées sur la réforme des retraites, comme un arbre qui cache la forêt !